

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation relative au budget initial 2026 du CNRS

Appelé à rendre un avis sur la répartition des moyens financiers et humains du CNRS pour l'année 2026, le Conseil scientifique souhaite à nouveau alerter les pouvoirs publics sur la diminution, particulièrement marquée depuis deux ans, de la subvention pour charge de service public (SCSP) du CNRS et sur ses conséquences délétères.

En euros courants, la SCSP du CNRS a connu au cours des cinq dernières années une légère augmentation en début de période, puis deux ans de stagnation (cf. tableau 1 en annexe). Rapportée à l'évolution du PIB en valeur ou à celle des prix à la consommation, toutefois, la SCSP du CNRS a en fait fortement diminué (cf. tableau 2). Rapportée au PIB, cette baisse est de l'ordre de 11% en 5 ans. Cette détérioration est aggravée par l'accumulation de charges financières non compensées par l'État :

- Surcoût de revalorisation des rémunérations (mesures dites Guerini), représentant un coût de 28 M€ en 2025 et un coût estimé de 28 M€ à nouveau en 2026
- Surcoût associé au glissement vieillesse technicité des personnels permanents du CNRS, représentant un coût de 25 M€ en 2025 et estimé à 21 M€ en 2026
- Contribution supplémentaire au compte d'affectation spéciale (CAS) « pensions » de 42 M€ en 2025 et de 42 M€ supplémentaires en 2026 (soit 84 M€ cumulés en 2026 par rapport à 2024 et 126 M€ cumulés en 2025 et 2026)
- Prélèvement de 100 M€ sur la trésorerie du CNRS en 2025, reconduit en 2026 (en l'état actuel du projet de loi de finances initiale)
- Surcoût associé à la réforme de la protection sociale complémentaire, estimé à près de 6 M€ pour 2026.

Au total, ces mesures non compensées et abattements s'élèvent à un montant estimé à près de 450 M€ pour les années 2025 et 2026.

Certes, cette diminution significative de la SCSP est en partie compensée par l'augmentation des ressources propres (+22,8% en euros courants entre 2021 et 2025 ; sources RA CNRS 2021 et BR2 2025) ; et les ressources propres sont pour près de 90% des financements publics nationaux ou européens.

Cependant, elle conduit à une situation très déséquilibrée dans laquelle :

- la masse salariale des personnels permanents représente une part croissante de la SCSP, part estimée à 91% pour 2026 ;
- le financement disponible pour l'animation scientifique (FEI agrégat 1) est par conséquent toujours plus contraint.

Le Conseil scientifique dénonce unanimement la dégradation rapide de la situation financière du CNRS. C'est pourquoi, tout en saluant la volonté de la direction du CNRS de préserver l'ensemble des missions de l'organisme en dépit d'un contexte budgétaire particulièrement défavorable, le Conseil scientifique a majoritairement refusé de se prononcer, comme prévu par le code de la recherche, sur la « répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs ».

Au-delà du cas du CNRS, le Conseil scientifique unanime alerte les pouvoirs publics sur les conséquences délétères du net recul observé au cours des dernières années du financement de la recherche et de l'enseignement supérieur, comme en atteste l'évolution du budget afférent (cf. tableau 3).

Annexe

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>SCSP (M€ courants)</i>	2755	2822	2964	2948	2923*

*Tableau 1. SCSP du CNRS (2021-2025) (en M€ courants)
(Sources : rapports d'activité et documents internes CNRS)*

* Après abattement de 100 M€.

	2021	2025	2025/2021 (en %)
<i>SCSP (M€ courants)</i>	2755	2923*	+ 6,1%
<i>PIB (valeur, G€ courants)</i>	2501	2973**	+ 18,9%
<i>Indice des prix à la conso. (du 01/01/2021 au 31/12/2025)</i>	—	—	+ 15,6%
<i>Indice des prix à la conso. (du 01/01/2022 au 31/12/2025)</i>	—	—	+ 13,8%

Tableau 2 : L'évolution de la SCSP du CNRS entre 2021 et 2025 (en M€ courants) comparée à l'évolution des prix à la consommation (en %) et à l'évolution du PIB (en G€ courants) sur la même période

(Sources : rapports d'activité et documents internes CNRS ; INSEE)

* Après abattement de 100 M€.

** Estimation (à partir de la valeur du PIB 2024 et des prévisions de croissance du PIB en volume et d'inflation pour l'année 2025)

	2021	2022	2023	2024	2025*	2025/2021 (en %)
<i>Mires (crédits exécutés, M€ courants)</i>	28 774	29 569	31 071	30 986	30 352	+5,5%
<i>PIB (valeur, G€ courants)</i>	2501				2973**	+ 18,9%
<i>Indice des prix à la conso. (du 01/01/2021 au 31/12/2025)</i>	—	—	—	—	—	+ 15,6%
<i>Indice des prix à la conso. (du 01/01/2022 au 31/12/2025)</i>	—	—	—	—	—	+ 13,8%

Tableau 3 : L'évolution de la Mires entre 2021 et 2025 (crédits exécutés, en M€ courants)

comparée à l'évolution des prix à la consommation (en %) et à l'évolution du PIB (en G€ courants) sur la même période

(Sources : RERS 2024, 2025 ; lois de finances 2025 et décret du 25 avril 2025 portant annulation de crédits ; INSEE)

* NB : Pour 2025 : crédits de paiement (CP) ouverts en LFI (30 909 M€), desquels ont été déduites les annulations de crédits (CP) de 387 M€ (avril 2025) et 170 M€

(décembre 2025)

*** Estimation (à partir de la valeur du PIB 2024 et des prévisions de croissance en volume et d'inflation pour l'année 2025)*

Texte adopté à l'unanimité des voix exprimées le 11/12/2025

Votants : 24 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Olivier COUTARD
Président du Conseil scientifique

Destinataires :

- M. Philippe BAPTISTE, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
- M. Jean-Luc MOULLET, directeur général de la recherche et de l'innovation ;
- Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration du CNRS ;
- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS ;
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS ;
- M. Philippe BURDET, directeur général délégué aux ressources du CNRS par interim ;
- Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des Instituts du CNRS ;
- Madame la présidente et messieurs les présidents de Conseil scientifique d'institut ;
- Mesdames et messieurs les membres de la CPCN.